

Intervention de l'Ambassadeur Cristina Funes-Noppen

Chef de la délégation belge



52<sup>ème</sup> session de la Conférence générale de l'AIEA

---

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter ainsi que les autres membres du Bureau pour votre élection et de vous assurer du soutien total de la délégation belge dans vos efforts de faire aboutir utilement les travaux de cette Conférence Générale.

En tant que membre de l'Union européenne, la Belgique s'aligne évidemment sur la Déclaration qui a été prononcée par la France au nom de l'Union européenne. Je serai donc relativement brève.

La Belgique, qui produit plus de la moitié de son électricité par le nucléaire, est actuellement engagée dans un exercice de réflexion quant à **l'avenir de sa politique énergétique**, y compris sa politique nucléaire. Le rapport de la Commission belge établie à cet effet est attendu dans le courant de 2009.

1) Permettez-moi tout d'abord de préciser ici le rôle de la Belgique et du nucléaire au niveau international

La Belgique accorde une place particulière à la **recherche et au développement** ainsi qu'à la **formation** dans le domaine nucléaire.

Notre pays est associé étroitement au développement du programme de recherche et de développement sur la fusion nucléaire **ITER**. Un concept développé par le Laboratoire belge de plasma physique de l'Ecole Royale Militaire belge a par ailleurs été retenu par ITER. Il s'agit d'une antenne de réchauffement du plasma par résonance cyclotronique par ions.

La Belgique poursuit ses efforts en vue de contribuer au développement de nouvelles technologies nucléaires. Elle est membre du Steering Committee de **INPRO** (International Project on Innovative Nuclear Reactors and Fuel Cycles) et participe à des projets spécifiques dans ce cadre.

En ce qui concerne le projet de développement d'un réacteur sous-critique piloté par accélérateur, **MYRRHA**, que la Belgique a eu l'honneur d'annoncer et de présenter lors de la 51ème session de la Conférence Générale l'an passé, je suis heureuse de vous informer qu'un Consortium international a été mis en place sous la présidence du Centre belge d'Etude de l'Energie nucléaire (SCK-CEN). Ce consortium s'attèlera au développement des plans de cette infrastructure et a reçu le soutien de la Commission européenne à cette fin.

## 2) Quant au niveau national

Monsieur le Président,

Le Centre d'Etude de l'Energie nucléaire (SCK-CEN) à Mol continue à développer ses activités de recherche et de formation en mettant en particulier l'accent sur l'utilisation durable de l'énergie nucléaire, l'environnement et les aspects sociétaux liés à l'utilisation du nucléaire. Le Centre d'Etude, renommé en tant que Centre de formation et d'éducation, a renforcé son rôle de formation à l'intention des professionnels issus de l'industrie nucléaire et des entreprises actives dans ce secteur.

Le Centre d'Etude est un acteur important dans le cadre de projets européens tels que le « European Nuclear Education Network » (ENEN) ou le « European Network on Education and Training in Radiological Protection » (ENETRAP). Ces projets visent entre autres à faciliter la mobilité des étudiants et doctorants et à permettre la reconnaissance des diplômes en sciences et technologies nucléaires en Europe.

Dans le cadre de la coopération EURIDICE entre le Centre d'Etude de l'Energie nucléaire et l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (NIRAS/ONDRAF), le programme de recherche sur l'entreposage des déchets radioactifs à haute activité et de vie longue dans des dépôts d'argile a été prolongé et les installations souterraines HADES à

Mol ont été étendues. Dans les années à venir, une expérience sera menée permettant de simuler l'impact thermique sur les déchets radioactifs à haute activité enfouis.

Par ailleurs, le Centre d'Etude a développé ses partenariats internationaux dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. De nouveaux accords ont notamment été signés avec l'Égypte, l'Estonie et la Corée. LE CEN accueille par ailleurs régulièrement des experts en formation dans le cadre de programmes de stage établis par l'Agence atomique.

Monsieur le Président,

La Belgique accorde une attention particulière à la sûreté nucléaire. C'est un élément essentiel pour la confiance du public.

Suite à une erreur de localisation de l'**irradiation** lors du traitement de quelques patients dans un centre hospitalier belge et à des incidents ou accidents de même type survenus dans d'autres pays, les autorités belges ont décidé une série d'actions de **contrôle et de prévention**. Dans ce cadre, deux tables rondes réunissant l'ensemble des acteurs belges du secteur de la

radiothérapie ont été organisées par l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire en collaboration avec les autorités françaises compétentes. L'objectif était d'explorer les mesures complémentaires susceptibles d'améliorer encore la sûreté et la sécurité des traitements en radiothérapie et, en conséquence, la confiance des patients et de leur entourage. Ces tables rondes furent couronnées de succès et ont permis la mise en place d'un instrument de prévention. Celui-ci consiste à déclarer les événements significatifs en termes de radioprotection survenus dans le secteur de la radiothérapie, afin de s'assurer que les mesures requises ont été prises localement, de prendre les mesures visant à prévenir l'occurrence d'incidents ou d'accidents similaires et de favoriser l'échange d'expériences. Des initiatives visant à améliorer la qualité et à assister les radiophysiciens dans l'accomplissement de leur tâche ont également été mises en place. Parmi celles-ci, je citerai : l'instauration, à court terme, d'audits de dosimétrie, une première étape portant notamment sur les faisceaux de photons et d'électrons des appareils de radiothérapie devant débiter dans les premiers mois de 2009 ; l'obligation pour tous les services de radiothérapie de posséder un système interne d'enregistrement et d'analyse des incidents ; enfin, l'instauration, en plusieurs phases, d'un système d'assurance qualité adapté aux besoins de la radiothérapie. L'Agence fédérale belge pour le Contrôle nucléaire est

associée à un des événements organisés par la France et la Commission européenne en marge de cette Conférence générale concernant les expositions médicales aux radiations ionisantes sur lequel j'attire l'attention des délégations.

Le 22 août dernier, une émission accidentelle d'iode radioactif s'est produite à l'Institut des Radioéléments (IRE) de Fleurus où sont fabriqués des radioisotopes à usage médical et pharmaceutique. Les responsables de l'installation ont directement arrêté la production, qui ne sera reprise que lorsque d'une part, les origines précises de l'incident seront connues, que les mesures nécessaires pour pallier aux déficiences auront été prises et que d'autre part, les mesures techniques d'amélioration des systèmes de ventilation et d'alarme auront été imposées. Des mesures de précaution temporaires ont été prises vis-à-vis de la population, bien que les niveaux de radioactivité relevés soient inférieurs à la dose admise par l'OMS pour un enfant de moins de 5 ans. Ces mesures sont aujourd'hui levées. L'enquête sur les causes de l'émission est encore en cours.

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la loi portant assentiment de l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires a été sanctionnée et promulguée en Belgique le 15 juillet dernier. Notre pays encourage tous les Etats membres à ratifier cet amendement car la convention représente le seul instrument juridique contraignant en matière de protection physique. Par ailleurs, j'ai l'honneur de vous informer que le processus belge de ratification de la Convention internationale pour la Répression du Terrorisme nucléaire est en cours.

Pour réagir aux nouveaux défis internationaux, la Belgique poursuit et adapte continuellement sa politique afin de protéger ses installations nucléaires contre les actions malveillantes potentielles.

### 3) Quant à la Belgique et l'AIEA, Monsieur le Président,

La Belgique est convaincue du rôle crucial de l'Agence en vue d'accroître la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, la santé et la prospérité ; de garantir que les activités nucléaires ne soient pas détournées à des fins militaires ; de diffuser une culture et des normes de sécurité rigoureuses ; de lutter contre les risques de terrorisme nucléaire. Pour la Belgique, le Traité

de Non-prolifération doit de toute évidence rester au centre du régime de non-prolifération.

La Belgique se réjouit de la réflexion en cours sur le futur de l'Agence. Elle estime qu'une analyse stratégique sur ses tâches dans le cadre de son mandat est utile. Il est important que le processus soit géré de façon transparente et une concertation intergouvernementale devra permettre aux Etats Membres de l'Agence d'analyser cette question sous ses différents aspects et de prendre les décisions qui s'imposeront. La Belgique plaide pour une implication et une coordination efficace des différents acteurs actifs dans le domaine nucléaire.

La Belgique accorde une grande importance au fonctionnement efficace de l'Agence. C'est dans cette optique qu'elle a décidé de permettre à l'Agence d'utiliser son surplus budgétaire— de façon tout à fait exceptionnelle— pour le lancement de l'AIPS (système intégré de gestion de l'information à l'échelle de l'Agence).

Des questions importantes se posent aujourd'hui qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationale. Une approche multilatérale efficace est indispensable afin d'y répondre.

La Belgique soutient sans réserve l'excellent travail fourni par l'Agence dans le cadre du difficile dossier iranien. La Belgique appelle une fois de plus l'Iran à collaborer pleinement et de façon transparente avec l'Agence et à répondre d'urgence aux questions en suspens afin de garantir le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire. L'Iran se doit de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de Sécurité et du Conseil des Gouverneurs.

La Belgique accueille favorablement le bon déroulement des missions de l'Agence en Lybie. Elle salue la transparence avec laquelle la Libye à jusqu'à présent collaboré avec l'Agence, et elle encourage la Libye et l'Agence à poursuivre pleinement leur coopération.

La Belgique considère que l'AIEA doit jouer pleinement son rôle de vérification dans le dossier nucléaire de la Corée du Nord et regrette l'évolution préoccupante de la politique nucléaire nord-coréenne. Elle

appelle les autorités de RPDC à mettre en œuvre les décisions du Conseil de Sécurité, à démanteler ses installations nucléaires -de façon vérifiable et irréversible- et à abandonner ses matières fissiles de qualité militaire et appelons la Corée du Nord à réintégrer le NPT.

Enfin, la Belgique appelle la Syrie à coopérer pleinement et de façon transparente avec l'Agence afin que celle-ci puisse conduire toutes les investigations nécessaires.

Permettez-moi également, Monsieur le Président, d'exprimer ici la satisfaction de mon gouvernement quant à l'accord sur les garanties que l'Agence a récemment passé avec l'Inde. Cet accord va de toute évidence dans le bon sens. Nous espérons aussi que l'Inde pourra dans les meilleurs délais adhérer au protocole additionnel.

Ceci me donne l'occasion de souhaiter la bienvenue en tant que nouveaux membres de l'Agence au Sultanat d'Oman, au Royaume du Lesotho et à la Papouasie Nouvelle Guinée et d'exprimer aussi notre satisfaction au Lesotho et à l'Irak d'avoir signé le protocole additionnel qu'ils ne manqueront

certainement pas de mettre diligemment en œuvre et de féliciter le Qatar d'avoir rejoint le groupe de pays qui sont liés par un accord sur les garanties.

D'autre part, Monsieur le Président, la Belgique espère que notre Conférence Générale pourra reprendre en toute sérénité la même pratique d'une seule et unique résolution sur un seul et unique point de l'agenda portant sur l'application des garanties au Moyen-Orient, comme c'était du reste le cas auparavant et ce pour éviter une approche sélective .

Monsieur le Président,

Ces différents exemples témoignent de l'importance du rôle de l'Agence. La Belgique estime qu'il est essentiel de renforcer l'obligation de coopération des Etats dans le cadre de la vérification nucléaire. Dans ce cadre, la Belgique rappelle son attachement à l'universalité des garanties généralisées et du protocole additionnel.

Permettez-moi de terminer en remerciant au nom du gouvernement belge le Directeur Général le Dr. El Baradei que nous avons eu le plaisir et l'honneur de recevoir en Belgique cette année-ci, ainsi que tous les fonctionnaires et experts de l'Agence pour l'excellent travail effectué, et cela pas toujours dans des conditions optimales, comme l'a si bien précisé le Directeur

Général lui-même lors de son intéressante déclaration portant sur les activités et le futur de l'Agence.

Je vous remercie